

**Compte rendu de la réunion des membres de la Commission Championnat
Coupe du 05-07-2018 à MOYEN.**

page 1

Présents : ANGELINI M. - EVERLING A. - MACHUROT J.P. - TITECA B. - TURCHI J.M.

Excusé : ANTOINE Ch. - TOUBON .P

1. Relevé des clubs du championnat inter-équipes et compositions des divisions.

Division Provinciale 1

238 BELLEFONTAINE 2
256 DAMPICOURT Les Quilleraillours
239 ETHE B.C. Saint-Mard
253 MUSSON L'Union (**V.Div.2**)
247 SAINTE MARIE Karaquillos
215 SAINTE MARIE Landin
125 Ste.MARIE Ochamps B 1
236 VALANSART Fraternelle

Division Provinciale 3

118 BERCHEUX B.C. Triolet
254 DAMPICOURT B.C. Le Grand Virage
257 DAMPICOURT Les Boul'Dingues
258 DAMPICOURT Le Besnis
235 MARGUT Chez Eugène et Odile
246 MARGUT Les "Eclate tout "
135 NIVES Les Blancs Cailloux
134 SAINTE MARIE Pic Pic André (**De.Div.2**)

Division Provinciale 2

207 BELLEFONTAINE Lahage B.G.
110 BERCHEUX Neufchateau B.C. (**2è classé Div.3**)
242 GOMERY La Manivelle
132 LAVACHERIE Borsalino (**V. Div.3**)
139 LAVACHERIE Les R. de la V.
128 ORGEO Diablotins
231 TERMES Les Supers

2. Clubs participants à la Coupe.

Les clubs n° 134 - 215 et 246 ci-dessus, ne participent pas à la coupe 2018/2019.
20 clubs participent. Il y aura donc un tour préliminaire avec 8 équipes qui seront tirés au sort à l'A.G. Pour la suite de la compétition la grille de base sera complétée selon le tirage qui suivra celui du tour préliminaire.

3. Catégories des participants sur pistes en 1.15M.

Les moyennes ci-après seront d'applications pour les compétitions sur pistes en 1.15M.
Cat. A : 420 quilles et + /Cat. B : de 344 à 419 quilles /Cat. C en dessous de 344 quilles

4. Championnat en Tandem.

M1	GOMERY l'Antarctique	du 15/10/18	au 03-11-18	DB le 10/11/18
M2	TERMES Cercle Sainte Anne	du 26/11/18	au 15-12-18	DB le 22/12/18
M3	ORGEO Diablotin	du 04/02/19	au 23-02-19	DB le 02/03/19
M4	VALANSART Fraternelle	du 25/03/19	au 13-04-19	DB le 20/04/19

Les diverses catégories seront déterminées en fonction des participants après la réception des bulletins d'inscriptions.

5. Championnat en Triplettes.

M1	OR GEO Diablotin	du 17/09/18	au 13-10-18	DB le 20/1/18
M2	VALANSART Fraternelle	du 05/11/18	au 01-12-18	DB le 08/12/18
M3	NIVES Blanc Cailloux	du 07/01/19	au 02-02-19	DB le 09/02/19
M4	GOMERY l'Antarctique	du 25/02/19	au 23-03-19	DB le 30/03/19

Le nombre de locaux ou de clubs qui acceptent les compétitions sur pistes en 1.15M est en constante diminution d'année en année. Les raisons invoquées sont le plus souvent la longueur ou la lourdeur de l'arbitrage engendrés

Plusieurs pistes sont étudiées par les membres de la commission, parmi celles-ci il y a l'obligation pour tous les locaux disposant d'une piste en 1.15M d'organiser au moins une des compétition proposées, sous peine d'interdire aux affiliés de leur local la participation aux compétitions sur pistes en 1.15M.

Une autre piste est de réduire les boules du championnat en triplettes de 120 à 100 boules par participants pour réduire la durée du jeu et de l'arbitrage.

Toutes ces réflexions pourraient être mises en applications sauf si d'autres idées sont suggérées ou soumises aux membres de la commission. Il est grand temps que les exploitants et les clubs qui évoluent sur des pistes en 1.15M se mobilisent s'ils ne veulent pas que ces locaux disparaissent par manque d'utilisation.

6. Adaptation des droits de participations.

Les membres de la commission se rangent derrière les propositions du trésorier général. La décision finale sera prise par les membres du C.A. et communiquée aux affiliés par le compte rendu de ce conseil d'administration.

7. R.O.I.

Suite aux derniers résultats enregistrés dans les championnats inter-équipes (ex-aequo) une précision sera apportée à l'article B 85 de la Section B du R.O.I.

La proposition suivante sera soumise à l'approbation des membres du C.A. :

En cas d'ex-aequo ils seront départagés comme suit :

- d'abord par le moins de manches perdues ; les équipes en concurrence seront classées en fonction des résultats des manches perdues en aller et retour des matches jouées entre les équipes ex-aequo.

De plus toute équipe responsable d'un forfait sera automatiquement pénalisée d'un total de 8 manches perdues pour ce match non joué.

Le secrétaire général,

TITECA Bernard.

